

---

---

---

---

---

---

**EP**



**Programme des  
Nations Unies  
pour l'Environnement**



UNEP(DEPI)/MED WG.308/Inf.5  
5 Mai 2007

LANGAGE : FRANCAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

---

---



**PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE**

Huitième Réunion des Points Focaux pour les ASP

Palerme, Italie, 6-9 juin 2007

**Evaluation de la mise en œuvre  
du Plan d'action relatif à la conservation  
des tortues marines de Méditerranée**

**Pour des raisons d'économie, ce document sera  
disponible en quantité limitée pendant la réunion.  
Prière de vous munir de cet exemplaire.**

**Note :**

Les appellations employées dans ce document et la présentation des données qui y figurant n'impliquent de la part du CAR/ASP et du PNUE aucune prise de position quant au statut juridique des Etat, territoires, villes ou zones, ou de leurs autorités, ni quant au trace de leurs frontières ou limites.

© 2007 Programme des Nations Unies pour l'Environnement  
Plan d'Action Méditerranéen  
Centre d'Activités Régional pour les Aires Spécialement Protégées (CAR/ASP)  
Boulevard du leader Yasser Arafat  
B.P.337 –1080 Tunis CEDEX  
Courriel : car-asp@rac-spa.org

Ce document a été préparé pour le Centre d'activités régional pour les Aires spécialement protégées (CAR/ASP), par :

Andreas DEMETROPOULOS  
Président de la Cyprus Wildlife Society (CWS)  
P.O. Box 4281  
Nicosie  
CHYPRE  
Fax : (+357.2) 350316  
Courriel : andrecws@logos.cy.net

## SOMMAIRE

I. INTRODUCTION.....	1
II. LES PROGRES ACCOMPLIS EN MATIERE D'AMELIORATION DES CONNAISSANCES SUR LES TORTUES EN MEDITERRANEE DEPUIS LA MISE AU POINT DU PLAN D'ACTION EN 1998 A ARTA. ....	1
III. LES ACTIVITES REGIONALES POUR LA MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION.....	3
IV. EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE, PAR LES PAYS, DU PLAN D'ACTION RELATIF A LA CONSERVATION DES TORTUES MARINES.....	4
V. LE PROJET DE PLAN D'ACTION ACTUALISE.....	5
VI. ANNEXE I - RESUME DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION PAR LES PAYS.....	6
VII. ANNEXE II - QUESTIONNAIRE REMIS AUX POINTS FOCALIS NATIONALS POUR LES ASP EN VUE D'EVALUER LA MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION RELATIF A LA CONSERVATION DES TORTUES MARINES EN MEDITERRANEE.....	8



## I. INTRODUCTION

Les Parties à la Convention de Barcelone ont inclus parmi leurs cibles prioritaires pour la période 1985-1995, la protection des tortues marines de Méditerranée (Déclaration de Gênes, septembre 1985). A cet effet et en réaction à la préoccupation internationale croissante relative à la situation des tortues marines en Méditerranée, qui doivent faire face à diverses menaces, notamment à la mortalité due aux engins de pêche et à la perte de leur habitat vital sur terre (les plages de ponte), les Parties ont adopté, en 1989, le Plan d'action relatif à la conservation des tortues marines de Méditerranée. En 1996, les Parties ont confirmé leur engagement envers la conservation des tortues marines en incluant les 5 espèces de tortues marines inscrites pour la Méditerranée sur la Liste des espèces en danger et menacées, annexée au Protocole sur les Aires spécialement protégées et la biodiversité en Méditerranée (Barcelone, 1995). Ce Protocole invite les Parties à poursuivre leur coopération pour la mise en œuvre des plans d'action déjà adoptés.

Le Plan d'action pour la Conservation des tortues marines a été révisé en 1998-1999 et le Plan d'action révisé a été adopté lors de la 11<sup>ème</sup> Réunion des Parties contractantes à la Convention de Barcelone, à Malte au mois d'octobre 1999.

Suite à la demande des Parties contractantes à la Convention de Barcelone (Portoroz, 2005), le CAR/ASP prépare une mise à jour du Plan d'action relatif à la Conservation des tortues marines en Méditerranée, qui sera soumis à la 8<sup>ème</sup> Réunion des Points focaux nationaux du CAR/ASP.

Dans le but d'actualiser le Plan d'action du Centre d'activités régional pour les Aires spécialement protégées, le CAR/ASP (PNUE/PAM), en collaboration et avec l'appui de l'Autorité générale environnementale libyenne (EGA), a organisé une réunion ad hoc d'experts indépendants à Misuratah (Libye), les 15 et 16 novembre 2006. Les experts y ont participé et ont agi en leur nom propre et non en tant que représentants de leur pays ou de tout autre organisation dont ils sont membres ou pour laquelle ils travaillent.

Les experts ont révisé l'ancien Plan d'action à la lumière de l'expérience et des informations obtenues depuis sa première mise en oeuvre en 1999. La majorité du Plan d'action actuel a été révisée lors de cette réunion. Le Plan d'action amendé a été en grande partie rédigé en fonction des recommandations de la réunion ad hoc. Le projet final a été distribué à l'ensemble des membres du groupe pour commentaires.

## II. LES PROGRES ACCOMPLIS EN MATIERE D'AMELIORATION DES CONNAISSANCES SUR LES TORTUES EN MEDITERRANEE DEPUIS LA MISE AU POINT DU PLAN D'ACTION EN 1998 A ARTA.

L'une des raisons de la mise à jour du Plan d'action a été le nombre de connaissances supplémentaires acquises en matière de compréhension des tortues et de leurs besoins en termes biologiques et de conservation, depuis l'adoption initiale du Plan d'action en 1998. Les connaissances et la diffusion des informations relatives aux tortues n'ont cessé d'augmenter rapidement au cours de ces dernières années, au plan mondial. L'application plus répandue de technologies et de techniques de pointe en matière de recherche génétique, de suivi par satellite, etc., de même que davantage de travaux sur des lignes de recherche et de conservation plus traditionnelles, en termes de biologie et de comportement des tortues, ont débouché sur une accumulation de connaissances sans précédent.

En raison de ces avancées rapides, il convient d'avoir une révision plus fréquente des plans et des programmes de conservation, si ceux-ci devaient suivre les progrès et bénéficier des connaissances actuelles. Cette accumulation de connaissances des diverses régions du monde est souvent applicable ailleurs et sur tous les plans.

En Méditerranée, beaucoup de choses se sont produites depuis 1998 – mais beaucoup reste encore à faire. Il y a eu une prolifération d'activités liées à la conservation des tortues, tant sur terre que plus récemment en mer. Ces activités couvrent actuellement une grande partie de la Méditerranée et mettent l'accent sur la majorité des aspects de la conservation, du suivi et de la recherche. Deux conférences très réussies sur les tortues marines en Méditerranée ont été organisées (à Rome en 2001 et à Kemer (Turquie) en 2005). La troisième conférence méditerranéenne sur les tortues marines se tiendra en Tunisie en 2008. Ces conférences ont été conjointement organisées par les trois Conventions qui opèrent dans ce domaine en Méditerranée (les Conventions de Barcelone, de Bonn et de Berne). L'intérêt pour les tortues marines a été tel qu'en 2006, le Symposium international sur les tortues marines (ISTS) a été tenu en Méditerranée pour la première fois (Crète, Grèce). Les réunions des spécialistes méditerranéens présents aux Symposiums annuels de l'ISTS sont maintenant organisées annuellement lors de la tenue de chaque Symposium.

Depuis 1998, de nombreux travaux de recherche et de suivi ont été effectués sur les tortues marines de Méditerranée et de nombreux documents ont été publiés tant dans les actes des Conférences méditerranéennes et des Symposiums sur les tortues marines que dans plusieurs journaux scientifiques.

Les questions centrales, notamment la structure génétique des tortues en Méditerranée et leur degré d'isolement des populations de l'Atlantique sont maintenant un peu mieux compris, bien que certaines questions restent encore sans réponse. Les travaux sur l'utilisation de l'ADN nucléaire et mitochondrial (nDNA et mDNA) qui couvrent la composition génétique paternelle et maternelle des tortues de Méditerranée, ont soulevé de nouvelles questions et ont diversifié les informations. Les informations disponibles jusque là suggèrent une infiltration des gènes paternels dans le pool génétique de la tortue verte de Méditerranée – une infiltration suffisamment importante, selon les critères de l'IUCN, pour pouvoir conclure qu'il n'existe pas de distinction génétique de la "subpopulation" de tortues vertes de Méditerranée. Ceci a débouché sur le retrait de la liste des espèces en danger grave, des tortues vertes de Méditerranée, dans l'attente, bien entendu, de travaux génétiques supplémentaires sur ce sujet. Les tortues vertes de Méditerranée sont maintenant inscrites sur la liste des espèces en danger, comme l'ensemble des tortues vertes dans le monde. Il est bien entendu que d'autres travaux sont requis d'urgence en Méditerranée, afin d'obtenir une meilleure compréhension de la composition génétique des tortues en Méditerranée. Ces travaux sont maintenant en cours.

De nouvelles informations sont maintenant disponibles sur les aires de ponte. Il a été notamment découvert une importante nouvelle aire de ponte des tortues vertes en Syrie, et des aires de pontes des deux espèces ont été découvertes au Liban et sont suivies depuis quelques années. La situation de la ponte en Libye est maintenant plus claire et des activités de conservation ont été développées. Une image complète et détaillée de la ponte dans ce pays est attendue très prochainement.

Les zones d'alimentation sont mieux connues bien que plus de travaux soient requis en vue d'identifier toutes les zones importantes pour cette espèce. Les passages centraux de migration sont également maintenant étudiés par le biais du suivi satellitaire et d'autres types d'observation, bien que plus de données soient requises en vue de comprendre les itinéraires et d'identifier les passages critiques.

Plusieurs études ont également mis l'accent sur la situation des prises accidentelles dans les engins de pêche, de même que le destin des tortues qui sont prises accidentellement. Les projets de recherche sur la modification des engins de pêche en vue de réduire les prises accidentelles sont encore trop rares, bien que ceux-ci déboucheront très probablement sur des résultats précieux.

Il existe également une accumulation d'informations sur l'abondance de la tortue verte et caouanne en Méditerranée. Les estimations des populations et des tendances s'appuient inévitablement sur le nombre de nids des plages suivies, extrapolé aux femelles, etc. Bien

que cette méthode présente quelques problèmes, il s'agit tout de même de la principale méthode pratique permettant d'estimer l'abondance, à condition de garder à l'esprit que celle-ci ne prend pas en compte les tendances en termes de rétablissement et de survie des petits et des jeunes sur les deux ou trois décennies précédentes. L'estimation des populations en mer (notamment depuis le ciel) reste une alternative à explorer. Ceci permettrait d'obtenir des informations en temps réel sur les populations, bien que d'autres complications puissent produire des biais (notamment les tortues qui "migrent" depuis l'Atlantique ouest).

Le Chapitre 11 du livre des éditions Smithsonian sur la "Tortue caouanne", résume les informations disponibles à ce moment là (2003) sur cette espèce en Méditerranée. Il a été estimé que le nombre de nids en Méditerranée variait entre 3.375 et 7.085 par an. Ces chiffres ont été considérés comme un minimum du fait qu'ils ne font référence qu'aux plages suivies et qu'ils ne couvrent pas correctement certaines aires (notamment la Libye) pour lesquelles il n'existe pas de données complètes. Ce chapitre résume également les connaissances disponibles à ce moment là sur les migrations, la structure du stock, les menaces, la conservation, la sensibilisation du public, etc.

L'établissement d'une Liste rouge des évaluations régionales relatives à ces trois espèces en Méditerranée, les tortues luth, vertes et caouanne, est encore en cours. Celles-ci visent à évaluer la situation de ces trois espèces en Méditerranée. L'évaluation régionale de la tortue luth a déjà été achevée, débouchant sur la conclusion que cette espèce faisait partie de la catégorie Données insuffisantes (DD) en Méditerranée. Les évaluations régionales ont été entreprises sous les auspices du Groupe méditerranéen du Groupe de spécialistes des tortues marines (IUCN/MTSG) et sont effectuées par le Centre de l'IUCN de Malaga. Les premières ébauches de ces évaluations pour les tortues caouanne et verte sont prévus pour la fin du mois de mai 2007.

### **III. LES ACTIVITES REGIONALES POUR LA MISE EN OEUVRE DU PLAN D'ACTION**

Le CAR/ASP, tout au long de la période de mise en œuvre du Plan d'action (de 1998 jusqu'à présent) a servi de catalyseur à la mise en œuvre de ce Plan d'action par le biais de nombreuses initiatives et actions.

Une assistance a été apportée aux pays chaque année en matière de renforcement des capacités au moyen de l'appui de scientifiques, désignés par les pays, qui ont assisté à des cours de formation sur les Techniques de conservation et la gestion des plages tenus dans la Réserve de Lara (Chypre) (il s'agit de cours pratiques de 10 jours) et sur le Sauvetage et la réhabilitation des tortues marines (Centres de sauvetage) à la Stazione Zoologica Anton Dohrn de Naples (Italie) (il s'agit de cours de 5 jours).

Le CAR/ASP a également apporté une assistance directe à plusieurs programmes en matière de surveillance, de suivi et de recherche dans de nombreux pays (Tunisie, Libye, Liban, Turquie et autres). La coopération avec l'Université de Barcelone a aidé la recherche génétique clé sur les populations de tortues caouannes en Méditerranée, débouchant sur des résultats très intéressants et utiles.

Le CAR/ASP a publié des lignes directrices relatives à : la législation en vue de protéger les tortues, la mise en place et l'amélioration des Centres de sauvetage, la manipulation des tortues marines par les pêcheurs (le Guide du pêcheur), entre autres publications, visant à aider les Parties contractantes à mettre en œuvre le Plan d'action. Celles-ci ont été traduites en diverses langues, en fonction des besoins. Il est possible de les obtenir auprès du CAR/ASP et de les télécharger à partir de son site web.

En vue d'apporter son assistance en termes de marquage, le CAR/ASP a mis en place un groupe de travail sur le marquage qui s'est réuni à Kemer (Antalya, Turquie) juste avant la deuxième Conférence méditerranéenne sur les tortues marines (mai 2005) et a établi un

ensemble de lignes directrices visant à mettre l'accent sur les questions de marquage, à recommander des techniques de marquage acceptables et à éviter les activités de marquage inutiles et dangereuses. Les recommandations de l'atelier en matière de marquage ont été adoptées par la réunion des Points focaux nationaux du PAM et dernièrement par la réunion des Parties contractantes. Elles sont maintenant annexées au Plan d'action révisé dont elles font partie intégrante.

Le CAR/ASP, en coopération avec les Conventions de Bonn et de Berne, a organisé les deux Conférences méditerranéennes sur les Tortues marines (à Rome en 2001 et à Kemer en Turquie en 2005) et a apporté son assistance à plusieurs chercheurs afin que ceux-ci puissent y participer. Il a également joué un rôle essentiel dans la publication des Actes, qui peuvent être téléchargés depuis son site web.

#### **IV. EVALUATION DE LA MISE EN ŒUVRE, PAR LES PAYS, DU PLAN D'ACTION RELATIF A LA CONSERVATION DES TORTUES MARINES**

Afin d'essayer d'évaluer le degré de mise en oeuvre du Plan d'action, le CAR/ASP a remis à l'ensemble des Points focaux nationaux pour les Aires spécialement protégées un questionnaire, en les invitant à y répondre et à y apporter des informations complémentaires le cas échéant. Ce document n'a bien entendu pas pour but de compiler et de présenter tous les points, mais plutôt les points les plus saillants.

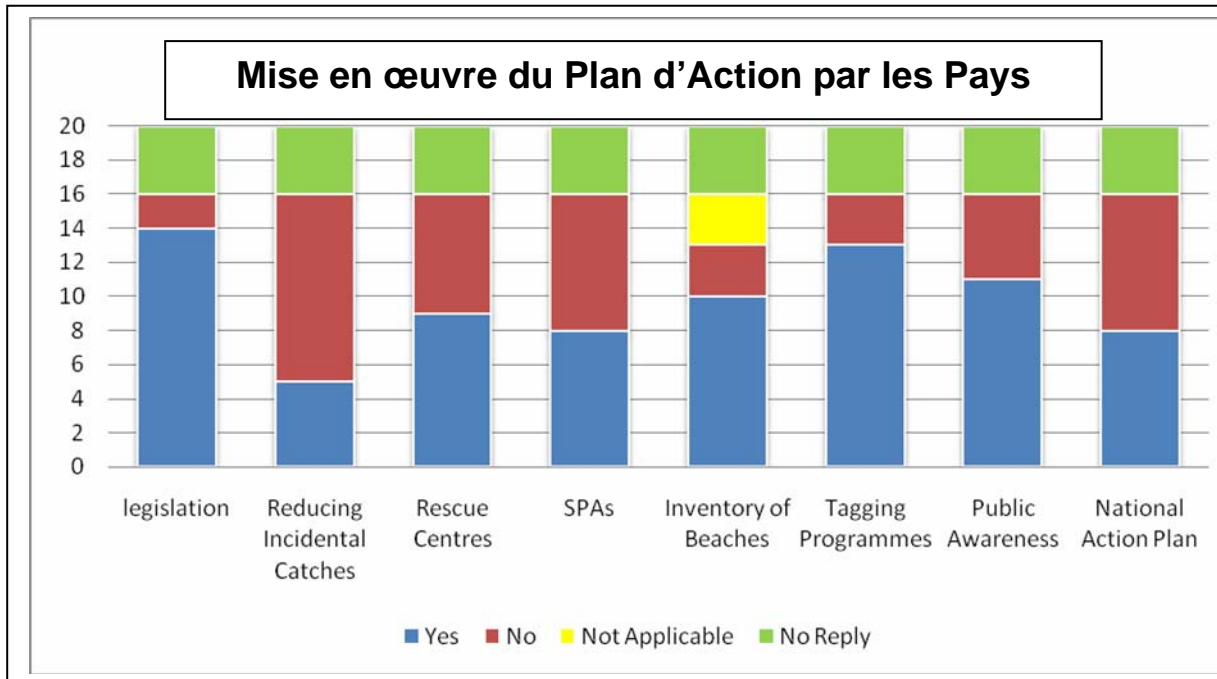
Le graphique ci-après présente un résumé des réponses au questionnaire. Il apparaît clairement, d'après les réponses, que la majorité des pays a au moins introduit une législation relative à la protection des tortues.

La mise en oeuvre des mesures en vue de réduire les prises accidentelles constitue l'activité que les pays ont été les moins enclins à entreprendre. Dans la plupart des cas, de nombreux défis ont été mentionnés comme les empêchant d'entreprendre ces activités. Il est également probable qu'une mauvaise interprétation de ce que cela implique ait pu provoquer, dans certains cas, une réponse positive à cette question.

De nombreuses informations utiles ont pu être recueillies par le biais des réponses à ce questionnaire, tant sur le degré de mise en oeuvre du Plan d'action que sur les problèmes rencontrés par les pays dans la mise en oeuvre de ses diverses composantes. Celles-ci seront utilisées en vue de comprendre et d'aborder les problèmes au cours de la mise en oeuvre du Plan d'action par le CAR/ASP à l'avenir.

Il ne fait aucun doute que plus d'informations et de réactions des pays seront requises au cours des prochaines étapes, afin de comprendre les véritables problèmes qu'il convient de résoudre aux plans régional, national et local, pour une action effective.





## V. LE PROJET DE PLAN D'ACTION ACTUALISE

De nombreuses modifications ont été apportées au Plan d'action, d'un point de vue technique et scientifique, en le rationalisant avec la réflexion actuelle en matière de conservation. Ces changements comprennent une meilleure compréhension des diverses questions impliquées, notamment la distinction en termes de ce que sont la conservation, la recherche et le suivi.

Des changements considérables ont été introduits dans le Plan d'action, par le biais de l'inclusion d'un Calendrier de mise en œuvre des actions et de l'invitation aux pays de préparer leur propre Plan d'action national relatif à la conservation des tortues et d'établir des rapports sur la mise en œuvre du Plan d'action.

Du fait que le Plan d'action a été grandement révisé, ce document ne peut comporter tous les changements qui y ont été apportés, paragraphe par paragraphe.

## VI. ANNEXE I - RESUME DE LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION PAR LES PAYS

Le tableau ci-après ne s'appuie que sur les réponses reçues en réponse au questionnaire du CAR/ASP

Pays	Législation	Réduction des prises accidentelles	Centres de sauvetage*	ASP*	Inventaire des plages	Programmes de marquage	Sensibilisation du public	Plan d'action national
Algérie	Non	Non	Non	Non	NA	Non	Non	Non
Albanie	Oui	Non	Non	Non	NA	Oui	Non	Non
Croatie	Oui	Non	Oui (1)	Non	(Oui)*	Oui	Non	Non
Chypre*	Oui	(Non)*	Oui (1)	Oui (2)	Oui	Oui	Oui	Oui
Egypte	Oui	Oui	Non	Oui (4)	Oui	Non	Oui	Oui
Grèce	Oui	Oui	Oui (1)	Oui (9)	Non	Oui	Oui	Oui
Israël	Oui	Non	Oui (1)	Oui (21)	Oui	Oui	Oui	Oui
Italie	Oui	Non*	Non*	Oui (1)	Non	Non*	Non*	Non
Libye	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Oui (?)	Oui	Oui
Malte	Oui	Non	Oui (1)	Non	Oui*	Oui	Oui	Non
Monténégro	Oui	Non	Non	Oui (?)	Oui (NA)	Oui	Oui	Non
Slovénie	Oui	Non	Oui (1)	Non	NA (Non)	Oui	Oui	Non
Espagne*	Oui	Oui	Oui (8)	Oui (20?)	Non	Oui (16?)	Oui	Oui
Syrie	Non	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Non	Oui
Tunisie	Oui	Non	Oui (1)	Non	Oui	Oui	Oui	Non
Turquie	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

**NA** : non applicable (pas de ponte)

\* **Croatie** : enquêtes sur les plages effectuées (pas de ponte)

\* **Chypre** : la pêche est interdite dans les zones adjacentes aux plages de ponte protégées (Réserve de Lara – Toxeftra) jusqu'à 20 m isobathe. Des réglementations similaires sont en attente pour le site Polis/Yialia de Natura 2000. Aucune mesure n'a été prise afin de réduire les prises accidentelles. Toutes les informations ne font référence qu'à la zone de Chypre sous contrôle gouvernemental

\* **Italie** : au plan officiel (Ministère de l'Environnement), pas de mise en oeuvre pour les Centres de sauvetage, le marquage, la réduction des prises accidentelles ou la sensibilisation du public mais : les centres de sauvetage et le marquage sont pris en charge par diverses organisations (WWF-Fondazione Cetacea, Centro Studi Cetacei, Acquario di Genova, Stazione Zoologica Anton Dohrn – Naples etc.), de même que le co-financement de projets pour la réduction des prises accidentelles, notamment les matériels de sensibilisation du public, dans les Iles Pélagie

\* **Espagne** : les nombres entre parenthèses ne font référence qu'à la zone méditerranéenne (limites de la Convention de Barcelone)

\* **Malte** : les enquêtes sur les plages de ponte sont en cours

\* **Centres de sauvetage et ASP** : les chiffres entre parenthèses font référence au nombre de Centres de sauvetage et d'ASP dans ce pays

**VII. ANNEXE II - QUESTIONNAIRE REMIS AUX POINTS FOCALIS NATIONAUX POUR LES ASP EN VUE D'ÉVALUER LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION RELATIF A LA CONSERVATION DES TORTUES MARINES EN MEDITERRANEE**

Plan d'action relatif à la conservation des tortues marines										
Niveau de mise en œuvre				Domaines d'amélioration						
Article/ Paragra- phe/ Section	N°	Question	Niveau de mise en œuvre <i>Veillez cocher la réponse la PLUS appropriée</i>	Problème	Défis (veillez cocher les scénari appropriés)					
					Amélioration du cadre juridique et institutionnel	Amélioration des connaissances et aux informations	Amélioration de l'accès aux niveaux	Amélioration de la sensibilisation du public à tous	Amélioration de ressources financières	Meilleur accès aux ressources
	1	La Partie protège t'elle les tortues marines par le biais d'une loi ?	Oui <sup>1</sup>							
			Non	Accorder une protection marine aux tortues nécessite						
	2	La Partie a t'elle mis en oeuvre des mesures en vue de réduire les prises accidentelles des tortues marines ?	Oui <sup>2</sup>							
			Non	Adopter de telles mesures nécessite						
	3	La Partie a t'elle créé des centres de sauvetage des tortues marines?	Oui <sup>3</sup>							
			Non	Ceci nécessite						

<sup>1</sup> Veillez donner les références de la loi

<sup>2</sup> Veillez donner un résumé de la mesure prise (1/2 page)

<sup>3</sup> Veillez indiquer le nombre, la zone d'intervention et si celle-ci fait partie d'un réseau d'échouage

Plan d'action relatif à la conservation des tortues marines											
Niveau de mise en œuvre				Domaines d'amélioration							
Article/ Paragra- phe/ Section	N°	Question	Niveau de mise en œuvre		Problème	Défis (veuillez cocher les scénari appropriés)					
			Veuillez cocher la réponse la PLUS appropriée			Amélioration du cadre juridique et institutionnel	Amélioration de l'accès aux connaissances et aux Informations	Amélioration de la sensibilisation du public à tous niveaux	Amélioration de aux ressources financières	Meilleur accès aux ressources techniques plus solides	Capacités techniques plus prenantes
	4	Dans le territoire de la Partie, des ASP ont elles été créées en vue de conserver les populations de tortues marines ou leur habitat potentiel ?	Oui <sup>4</sup>								
			Non		La création d'aires protégées pour les tortues marines nécessite						
			Pas nécessaire, cette espèce ne se trouve pas dans le pays								
	5	La Partie a t'elle compilé un inventaire des plages de ponte des tortues ?	Oui <sup>5</sup>								
			Non		Ceci nécessite						
	6	La Partie participe t'elle aux programmes de marquage ?	Oui <sup>6</sup>								
			Non		La réalisation de ces programmes nécessite						

<sup>4</sup> Veuillez donner une liste comportant les coordonnées géographiques si possible

<sup>5</sup> Veuillez donner les références de cet inventaire (lien Internet, rapport, etc...)

<sup>6</sup> Veuillez indiquer les groupes de travail sur le marquage, le type de marquage utilisé, l'emplacement, etc...

Plan d'action relatif à la conservation des tortues marines											
Niveau de mise en œuvre				Domaines d'amélioration							
Article/ Paragraphe/ Section	N°	Question	Niveau de mise en œuvre		Problème	Défis (veuillez cocher les scénari appropriés)					
			Veuillez concher la réponse la PLUS appropriée			Amélioration du cadre juridique et institutionnel	Amélioration de l'accès aux connaissances et aux informations	Amélioration de la sensibilisation du public à tous niveaux	Amélioration de la sensibilisation financière	Meilleur accès aux ressources	Capacités techniques plus solides
	7	La Partie a t'elle élaboré des programmes de sensibilisation, d'information et de formation relatifs à la conservation des tortues marines ?	Oui <sup>7</sup>								
			Non		L'élaboration de ces programmes nécessite						
	8	La Partie a t'elle un plan d'action relatif à la conservation des tortues marines ?	Oui								
			Non		L'élaboration du plan d'action nécessite						
			Ne s'applique pas du fait que cette espèce ne se trouve pas dans le pays								

<sup>7</sup> Veuillez spécifier si le manuel pour les pêcheurs a été traduit et utilisé dans une campagne de sensibilisation ciblant les pêcheurs